



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 2 juillet 2024

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 24-B34 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Conformément aux dispositions relatives à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public telles que définies dans la circulaire du 8 avril 2015, et l'avis favorable rendu par le comité technique lors de sa séance du 30 septembre 2015, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) prévoit l'engagement de :

| Période | Durée | Nombre d'apprentis | Affectation |
|--------------------------|-------|--------------------|--|
| Année scolaire 2024-2026 | 2 ans | 1 | Sous-Direction Santé Mission santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS) |
| Année scolaire 2024-2026 | 2 ans | 1 | GF numérique et systèmes d'information |
| Année scolaire 2024-2026 | 2 ans | 1 | Service de la communication et des affaires institutionnelles |

Un contrat d'apprentissage formalisé dans le cadre du CERFA en vigueur sera conclu entre le SDIS 06 et chacun des 3 apprentis.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2024 et suivants (chapitre 012, article 64).

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le président du conseil d'administration à conclure et à signer les contrats correspondants.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY